



ÉVALUATION INDÉPENDANTE DE L'APPROCHE DU GREEN CLIMATE FUND À L'ÉGARD DU SECTEUR PRIVÉ

APPROCHE DU GCF À L'ÉGARD DU SECTEUR PRIVÉ

Lors de sa vingt-septième réunion, le Conseil d'administration (CA) du *Green Climate Fund* (GCF) a demandé à l'Unité indépendante d'évaluation (IEU) d'entreprendre un examen indépendant de l'approche du GCF vis-à-vis du secteur privé.¹ Le mandat du GCF envers le secteur privé comprend les cinq dispositions fondamentales suivantes:

1. Canaliser les financements privés, y compris les financements catalytiques
2. Approche axée sur le pays
3. Équilibre géographique et thématique entre adaptation et atténuation
4. Efficience et efficacité pour promouvoir la participation des acteurs du secteur privé
5. Soutien pour permettre la participation du secteur privé dans les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA)

L'évaluation s'est concentrée sur ces dispositions du mandat et a cherché à déterminer si et comment le GCF a mis en œuvre son mandat pour canaliser et catalyser le financement climatique des acteurs privés.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

1. Mandat du GCF

Les orientations du Conseil d'administration concernant l'approche du secteur privé du GCF ont été jusqu'à présent limitées. Le groupe consultatif du secteur privé, initialement créé pour fournir des recommandations au Conseil d'administration au sujet de l'approche du secteur privé du Fonds, n'est plus opérationnel.

Le GCF ne définit pas clairement son portefeuille pour le secteur privé. Le Fonds pour le secteur privé (PSF) et la Division de l'atténuation et de l'adaptation (DMA) peuvent viser des résultats similaires et la distinction entre les divisions n'est

¹ *Unité indépendante d'évaluation (2021). Évaluation indépendante de l'approche du Fonds vert pour le climat à l'égard du secteur privé. Rapport d'évaluation n° 10, (septembre). Songdo, Corée du Sud : Unité indépendante d'évaluation, Green Climate Fund.*



pas claire pour les Entités accréditées (AE) et les pays, ainsi que pour le personnel du Secrétariat.

Le plan stratégique actualisé (USP), tout en fournissant une liste de priorités liées au secteur privé, ne précise pas si le GCF, dans la mise en œuvre de sa vision stratégique à long terme par rapport au GCF-1, a l'intention d'être principalement:

- i. un fonds à fort effet de levier qui optimise le co-investissement ; et/ou
- ii. un fonds à haut risque qui mobilise et catalyse les investissements dans les marchés à haut risque, nouveaux et émergents, en particulier dans les PEID et les PMA.

En outre, alors que les décisions de la COP et l'instrument de gouvernance (GI) soulignent l'importance de l'engagement des acteurs privés locaux dans les pays en développement, le GCF ne met pas l'accent sur la promotion de la participation des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dans les PMA, les PEID ni dans les États africains.

2. Enseignements tirés d'autres institutions

Les données recueillies auprès de fonds pour le climat, d'institutions financières internationales et de banques en développement soulignent que:

- i. Pour favoriser le changement systémique, il faut : une action catalytique axée sur la création d'environnements propices à l'investissement, soutenir des interventions qui contribuent à renforcer la force et la capacité institutionnelles et mettre en place des mesures incitatives appropriées pour le secteur privé.
- ii. L'utilisation d'une gamme variée d'instruments financiers démontre l'importance de structures de financement souples, d'une forte propension au risque et d'un financement mixte innovant.
- iii. Le portefeuille du secteur privé du GCF cible les mêmes thèmes et les mêmes régions sans faire de distinction en fonction des besoins, ce qui suggère une utilisation limitée de la complémentarité et de la cohérence avec d'autres fonds dans l'espace de financement

climatique.

- iv. La capacité des MPME à s'engager dans l'action climatique est limitée par la faiblesse des environnements favorables, par une connaissance, une connaissance limitée des opportunités d'investissement, y compris dans le cadre du GCF, et par des produits financiers inadaptés aux capacités traditionnelles des MPME.

3. Modèle d'entreprise

La fonction d'accréditation du GCF a été confrontée à des problèmes de clarté stratégique, ce qui limite l'identification et la sélection des AE pour les projets du secteur privé menés par les pays. Le portefeuille des AE est varié, mais ne correspond pas au mandat du GCF pour le secteur privé.

Le processus d'accréditation du GCF est perçu comme trop long et trop lourd pour obtenir l'accréditation d'entités du secteur privé, en particulier pour les entités à accès direct (DAE). Le nombre d'AE du secteur privé reste limité et l'approche d'évaluation spécifique aux projets ne devrait pas permettre de résoudre ces problèmes.

Enfin, le Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires (RPSP) a des liens structurels limités avec le secteur privé ou le mécanisme du secteur privé (PSF), ce qui a conduit à une utilisation limitée de l'engagement du secteur privé. Sur les 3 100 résultats attendus des subventions du RPSP, seuls 6 % visent à soutenir le secteur privé.

4. Le portefeuille du mécanisme du secteur privé (PSF) du GCF

Le développement des projets du PSF du GCF n'est pas réellement axé sur les pays, et n'est donc pas conforme aux priorités de l'USP. Cela est dû en partie au fait que de nombreux programmes nationaux doivent encore être déployés pour identifier les projets prioritaires du secteur privé.

Le processus et la durée d'approbation des projets sont également peu attrayants pour le secteur privé et considérés comme imprévisibles, ce qui

constitue un obstacle important. En moyenne, 228 jours s'écoulent entre la soumission de la proposition de financement et l'approbation du conseil d'administration.

En outre, le portefeuille du PSF est fortement axé sur l'atténuation et son utilisation des instruments financiers indique qu'il ne cible pas les investissements à haut risque du secteur privé, tels que les projets d'adaptation. Ceci en dépit du mandat de l'USP qui prévoit un ratio d'investissement de 50/50 pour les projets d'atténuation et d'adaptation.

Le mécanisme de préparation des projets (PPF) est également sous-utilisé pour soutenir le développement de projets du secteur privé, tandis que les demandes de propositions (RFP) ne sont pas efficaces pour servir le mandat du GCF concernant le secteur privé.

5. Résultats et impacts du portefeuille PSF du GCF

Le GCF ne sera pas en mesure de mesurer et de rendre compte de manière crédible des résultats de son mandat à l'égard du secteur privé en raison de deux défis majeurs:

- i. Le cadre de gestion intégrée des résultats (IRMF) ne fournit pas de cadre solide permettant de mesurer le succès – ou l'absence de succès – de l'approche du secteur privé du GCF, et
- ii. Le IRMF ne fait pas de distinction entre les projets publics et privés, il évalue plutôt les projets par domaine de résultat, ce qui pose un défi important à tout type d'évaluation de l'engagement du GCF avec le secteur privé.

La qualité des rapports annuels de performance varie également en raison des orientations limitées du GCF, ce qui ne permet qu'une supervision limitée des activités des AE par le GCF ; ce scénario est accentué dans les projets multi-pays où les autorités nationales désignées (NDA) ont également une implication limitée dans les opérations quotidiennes.

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Canaliser les ressources financières et catalyser le financement climatique public et privé. Le processus d'obtention de fonds auprès du GCF est lent et imprévisible, ce qui est particulièrement difficile pour les acteurs privés locaux. En outre, les effets catalytiques du PSF sont limités, car il s'est largement concentré sur la maximisation de l'effet de levier dans des projets individuels plutôt que de catalyser le financement privé.

R.1: Le conseil d'administration et le secrétariat pourraient préciser que le GCF est un fonds à haut risque qui vise à catalyser les investissements dans des actions transformatrices, plutôt qu'un fonds à fort effet de levier qui vise à maximiser la quantité de co-investissements.

R.2: Le Secrétariat devrait améliorer la rapidité et la transparence des opérations du GCF pour s'aligner sur les besoins d'efficacité et de prévisibilité du secteur privé. Il devrait envisager de rationaliser le processus d'accréditation et d'approbation des projets et de clarifier l'objectif de l'approche d'évaluation spécifique aux projets.

Poursuivre une approche pilotée par les pays. L'instrument de gouvernance (GI) prévoit une approche axée sur les pays, y compris pour le PSF. Malgré ce mandat clair, le PSF a eu un engagement limité avec les gouvernements nationaux pour aligner les dépenses des projets du secteur privé sur les stratégies et plans climatiques nationaux.

R.3: Le GCF doit veiller à ce que les projets du secteur privé soient détenus par les pays. Il doit promouvoir un alignement solide entre les stratégies climatiques nationales et les projets du PSF et fournir les moyens d'inclure le secteur privé dans la planification multisectorielle du financement de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (NDC), des plans nationaux d'adaptation (NAP) et autres plans climatiques nationaux.

Financer directement et indirectement l'atténuation et l'adaptation du secteur privé.

Le PSF a orienté la plupart de ses financements vers des activités d'atténuation mais très peu vers des activités d'adaptation. Il a également très peu investi pour financer indirectement des projets du secteur privé. Par exemple, en soutenant des environnements favorables qui permettent indirectement au financement privé d'aller vers des activités d'adaptation et d'atténuation.

R.4: Le Secrétariat doit créer les structures institutionnelles et les incitations adéquates. Il peut s'agir de : préciser si la division de l'atténuation ou de l'adaptation (DMA) ou le PSF est principalement responsable du soutien aux environnements favorables ; réviser la stratégie de préparation du GCF pour s'assurer qu'il existe des liens structurels entre le RPSP et les priorités du secteur privé du GCF ; et s'assurer que le RPSP inclut des objectifs et des résultats appropriés pour soutenir un environnement favorable à l'atténuation et à l'adaptation du secteur privé.

Promouvoir la participation des acteurs locaux du secteur privé dans les pays en développement. Les MPME jouent un rôle central dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation conformément aux priorités et aux plans nationaux. Bien que plusieurs entités d'accès direct aient été accréditées, presque aucun fonds ne transite par leur intermédiaire. Par conséquent, cette partie du mandat du PSF n'est pas encore réalisée.

R.5: Le GCF devrait donner la priorité et canaliser les financements vers les MPME. Le GCF doit envisager des mécanismes et des modalités pour les intermédiaires locaux et nationaux accrédités afin de renforcer leur capacité à canaliser les financements vers les MPME par le biais d'instruments appropriés pour la mise en œuvre d'actions décentralisées d'adaptation et d'atténuation.

Soutenir les activités visant à permettre la participation du secteur privé à l'adaptation, en particulier dans les PEID et les PMA. Dans l'ensemble, le GCF a obtenu des résultats limités en ce qui concerne les investissements dans les activités pour un environnement propice aux projets d'adaptation du secteur privé, l'acheminement des financements par le biais des DAE ou la prise de risque suffisante pour réaliser son mandat visant à permettre la participation du secteur privé à l'adaptation dans les PMA et les PEID.

R.6: Le conseil d'administration et le secrétariat du GCF doivent élargir l'objectif des instruments financiers et du soutien du GCF, notamment pour permettre au secteur privé d'investir dans l'adaptation, en particulier dans les PEID et les PMA. Il est essentiel d'envisager des innovations financières adaptées aux besoins et au contexte.

MÉTHODES

L'équipe d'évaluation a utilisé une approche de méthodes mixtes, combinant la collecte de données qualitatives et quantitatives et l'analyse du portefeuille global du GCF, y compris le portefeuille du secteur privé considéré de différentes manières.

L'équipe a également réalisé un exercice d'évaluation comparative, des entretiens avec les parties prenantes, une enquête en ligne, une synthèse des évaluations précédentes de l'IEU et six études de cas nationales couvrant le Burkina Faso, l'Arménie, le Bangladesh, le Chili, le Ghana et le cas régional du Pacifique : Les Îles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

En raison de la pandémie de COVID-19, toutes les études de cas nationales et les autres entretiens avec les parties prenantes ont été réalisés virtuellement.

CONTACTE A L'IEU

Unité Indépendante d'Évaluation
Green Climate Fund
175, Art center-daero, Yeonsu-gu
Incheon 22004
République de Corée

☎ (+82) 032-458-6450
✉ ieu@gcfund.org
🌐 ieu.greenclimate.fund



GREEN
CLIMATE
FUND

Independent
Evaluation
Unit

